

**Bureau du 23 octobre 2006**

**Décision n° B-2006-4699**

commune (s) : Bron

objet : **Revente, à la société Alliade habitat, d'un immeuble situé 220, avenue Franklin Roosevelt**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Pôle opérationnel - Subdivision sud

**Le Bureau,**

Vu le projet de décision du 12 octobre 2006, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2006-3289 en date du 27 mars 2006, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

A la demande de la société Alliade habitat, la Communauté urbaine a préempté, le 24 juillet 2006, au prix de 136 300 €, un immeuble situé 220, avenue Franklin Roosevelt à Bron.

Il s'agit d'une maison de deux niveaux composée d'un appartement de 66 mètres carrés et d'un local commercial de 66 mètres carrés, élevée sur une parcelle de terrain de 712 mètres carrés et cadastrée sous le numéro 168 de la section C. Cet immeuble est cédé occupé suivant bail à usages commercial et d'habitation et par un panneau publicitaire suivant contrat d'affichage.

Ces biens ont été préemptés dans le cadre du programme local de l'habitat (PLH) pour mettre en œuvre une politique locale de l'habitat. La société Alliade habitat prévoit de réaliser un programme de 15 logements sociaux en financement prêt locatif à usage social (PLUS) dans le cadre de l'un des trois objectifs du PLH, à savoir : répondre à des besoins spécifiques de production de logements, en l'occurrence dans ce cas, la reconstitution de l'offre de logements sociaux.

Aux termes de la promesse d'achat qui est présentée au Bureau, la société Alliade habitat qui préfinance cette acquisition, s'est engagée à racheter à la Communauté urbaine lesdits biens au prix de 136 300 € précité, admis par les services fiscaux et à lui rembourser tous les frais inhérents à cette acquisition ;

Vu ladite promesse d'achat ;

**DECIDE**

**1° - Approuve** la promesse d'achat qui lui est présentée concernant la revente, à la société Alliade habitat, d'un immeuble situé 220, avenue Franklin Roosevelt à Bron.

**2° - Autorise** monsieur le président à la signer ainsi que l'acte authentique à intervenir.

**3° - Le montant** de 136 300 € résultant de cette cession, ainsi que tous les frais inhérents à cette transaction, feront l'objet d'une inscription en recettes au budget principal de la Communauté urbaine - compte 458 200 - fonction 824 - opération n° 1 203.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,